



Fédération  
des femmes du Québec



## **CITOYENNES DU QUÉBEC À VOS PLUMES !**

Dans les prochaines semaines, une sorte de fièvre s'emparera du Québec, dans toutes les régions : une consultation pré-référendaire sur notre avenir constitutionnel. Nous avons toutes reçu l'avant-projet de loi sur la souveraineté, distribué par le gouvernement du Québec. Le Premier ministre nous convie à "étudier, critiquer ou modifier cet avant-projet"; il nous offre de "devenir son propre député", et "influencer directement le cours des choses". (Avant-projet de loi sur la souveraineté)

Répondrons-nous à l'invitation ? La Fédération des femmes du Québec croit qu'il est important de participer aux consultations et elle suggère à tous les groupes de femmes de s'impliquer.

# Pourquoi?

Parce que le mouvement des femmes porte un projet féministe de société et que l'occasion est propice pour le faire connaître.

Parce que quelle que soit notre position constitutionnelle, nous avons notre mot à dire sur le Québec qui se bâtit, un Québec "féminin pluriel".

Parce que nous sommes féministes, ce qui comporte, entre autres, le devoir de participer à un processus de consultation démocratique pour en influencer les résultats lorsque l'enjeu est majeur. Toutes les femmes du Québec devront se prononcer un jour ou l'autre sur le statut constitutionnel du Québec. N'est-il pas de notre responsabilité de porter leurs préoccupations et leurs questions sur la place publique, comme nous l'avons fait tant de fois sur d'autres sujets ?

Le conseil d'administration de la *FFQ* invite donc les membres de la fédération et tous les autres groupes à se présenter devant les commissions régionales. La *FFQ* compte bien, par ailleurs initier elle-même un processus de consultation de ses membres pour arriver à une prise de position lors de l'assemblée générale. Le conseil d'administration rencontrera aussi des groupes représentant les femmes autochtones, anglophones et de communautés ethniques. Nous sommes désireuses de voir s'instaurer un véritable dialogue entre toutes les femmes, quelle que soit leur origine, sur ce sujet délicat qu'est la question nationale. Se parler, c'est déjà se comprendre un peu mieux !

Françoise David  
Présidente  
Fédération des femmes du Québec  
5225, rue Berri, bureau 100  
Montréal, QC, H2J 2S4, 514-948-3262

Ce document a été rédigé par le comité Référendum de la FFQ :  
Gisèle Ampleman, Ass. des Religieuses Promotion des Femmes  
Françoise David, Fédération des femmes du Québec  
Nathalie Duhamel, Société Élisabeth Fry  
Diane Richard, Fédération des femmes du Québec  
Kathryn Roston, Centre d'Action SIDA Montréal (Femmes)  
Conception et mise en pages : Maureen Watt

# UN FEUILLET COMME UN OUTIL

Le feuillet que vous avez entre les mains se veut un outil simple et pratique pour faciliter votre participation aux commissions régionales. Il a été préparé par un comité de la *FFQ* qui a choisi de mettre l'accent sur le préambule de l'avant-projet de loi et quelques articles. Nous avons tenté d'identifier les questions qui préoccupent tout particulièrement les femmes, soit à cause de leurs besoins spécifiques, soit en fonction du projet de société qu'elles portent.

Nous croyons qu'il est primordial de proposer dans le préambule les valeurs et les objectifs qui fondent notre action militante depuis 30 ans. Que le Québec devienne ou non souverain, nos propositions demeureront d'actualité.

Bien sûr, les questions soulevées ici ne seront certainement pas exhaustives. Vous en aurez d'autres... Bravo ! Nous vous invitons d'ailleurs à faire parvenir vos mémoires à la Fédération qui s'en servira pour son propre processus de consultation.

**Bonne lecture et à vos plumes ! ✍**

## **EN FOND DE SCÈNE : LE DROIT À L'AUTODÉTERMINATION**

En tout premier lieu, il nous paraît fondamental de réaffirmer le droit des peuples à l'autodétermination. Ces derniers temps, des penseurs et politiciens ont tenté de nier ce droit au peuple québécois en déclarant illégal et illégitime le processus entrepris par le gouvernement du Québec ou en disant que la question n'était pas claire.

Nous rejetons ces arguments, nous qui nous battons depuis longtemps pour le droit des femmes à leur autonomie et à leur liberté de choix. Quant au processus de consultation gouvernemental, tout en étant nettement "orienté", il laisse suffisamment de place à l'expression de toutes les questions et opinions, pour que nous jugions essentiel d'y participer.

Une clarification supplémentaire doit être apportée. La souveraineté du Québec ne comporte pas, comme certains le clament, l'érection d'un mur de Berlin entre le Québec et le reste du Canada et la fermeture du Québec au monde. Elle se définit comme :

*"La capacité exclusive du Québec, par ses institutions démocratiques, de faire des lois, de prélever ses impôts sur son territoire et d'agir sur la scène internationale pour conclure toute forme d'accords ou de traités avec d'autres États indépendants et participer à diverses organisations internationales "*

Cette définition a été votée par l'Assemblée nationale du Québec en 1991, alors que le parti québécois n'était pas au pouvoir.



Insistons enfin sur deux corollaires au droit à l'autodétermination de la nation québécoise :

Le droit à l'autodétermination des nations autochtones. Comment refuser à d'autres ce que l'on s'accorde à soi-même ?

Le droit à la libre expression de toutes les opinions. En cette année de la tolérance, il faut rappeler que les débats autour des questions nationales occasionnent souvent des déchirements, voire des conflits qui dégènèrent. Les femmes du Québec s'opposent à toute forme d'intolérance et veilleront à ce que les discussions demeurent respectueuses et ouvertes. Nous devons vivre un certain temps avec des divergences entre nous mais après le référendum, quelqu'en soit le résultat, nous continuerons ensemble à bâtir une société plus juste et plus équitable pour toutes et tous.

## LE PRÉAMBULE : UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Le Gouvernement du Québec nous convie à concevoir collectivement une Déclaration de souveraineté qui constituera le préambule du projet de loi. La Déclaration:

*"Définira les valeurs fondamentales et les objectifs principaux d'une nation québécoise souveraine. Elle guidera la rédaction de la future constitution québécoise et pourra servir d'inspiration à l'action des Québécois et de leurs représentants pour les décennies à venir".*

(Avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, p. 3)

Que nous options ou non pour la souveraineté, quelle belle occasion de faire connaître notre projet féministe de société et les valeurs qui le sous-tendent ! Nous vous proposons donc schématiquement quelques idées ou principes à développer dans votre mémoire, au chapitre du **préambule** :

- I- La reconnaissance de **l'égalité réelle entre les personnes** est une valeur fondamentale à inscrire en tout premier lieu dans la Déclaration : égalité entre les hommes et les femmes mais aussi entre les Québécois-es de toutes origines.
- II- **La solidarité sociale** est une autre valeur fondamentale. Elle nous amène à appuyer résolument l'universalité des programmes sociaux et leur accessibilité à toutes et tous.
- III- Un autre valeur à affirmer : **l'équité**. La recherche de l'équité passe au moins par quatre principes :
- = "le plein-emploi et l'équité en emploi ;
  - = la reconnaissance d'autres formes de contributions sociales que le travail salarié ;
  - = la santé comme condition minimale et l'attention particulière aux populations plus vulnérables ;
  - = une fiscalité efficace et redistributrice."
- (Charte d'un Québec populaire, art.58)

IV- Sur le *rôle de...l'État*. La Déclaration doit comprendre une définition générale du rôle de l'État dans une société en quête de justice et d'équité. Nous voyons ce rôle comme suit :

L'État doit :

- / garantir les droits individuels et collectifs ainsi que les libertés fondamentales ;
- / soutenir la vie démocratique et l'action socio-économique des collectivités locales et régionales ;
- / redistribuer la richesse ;
- / promouvoir la solidarité sociale et l'égalité entre les personnes ;
- / assurer l'équité inter-régionale ;  
soutenir la lutte contre la violence, le sexisme, le racisme et l'homophobie ;
- / favoriser l'expression des idées et la participation de toutes et tous à la vie démocratique, en particulier des personnes provenant de groupes discriminés, donc, soutenir les mouvements sociaux;
- / assurer une participation égale des femmes et des hommes dans les institutions politiques.

- V- Une société où le **développement économique** passe par l'emploi et la reconnaissance des contributions sociales individuelles et collectives. Une société où le développement durable et l'écologie sont privilégiés aux profits excessifs issus souvent d'une vision à court terme. Une société moins hiérarchique où l'on pratique la coopération et le travail en collégialité.
- VI- Une société où la **culture commune** est construite autour de valeurs fondamentales partagées par l'ensemble de la collectivité. Où l'identité nationale s'enrichit des apports des personnes issues des communautés ethniques. Une société où l'on respecte les différences, où l'on s'ouvre à la diversité.
- VII- Une société où l'on reconnaît le droit à l'autodétermination des **nations autochtones**. Où l'on recherche une résolution satisfaisante des revendications de ces peuples dans un esprit d'ouverture et de respect pour leur culture et leur histoire.

VIII- Une société qui respecte les droits des **minorités** et **qui garantit à la communauté anglophone le** maintien de ses institutions.

IX- Un Québec qui promeut le développement durable, le respect des droits humains, le développement de la démocratie, la paix et la coopération sur le plan **international.**

## **NOS demandes ET NOS QUESTIONS**

### *1) La féminisation des textes.*

Nous demandons que le projet de loi et l'ensemble des textes gouvernementaux soient enfin féminisés, reconnaissant ainsi que les femmes forment 52% de la population. L'article 5 est éloquent sur les réticences gouvernementales à féminiser : Pourquoi n'a-t-on pas accordé les mots "citoyen québécois" à "toute personne ?" Le mot "personne" est pourtant bien féminin!

## 2) *Le coût de la souveraineté.*

Les femmes sont souvent responsables du budget familial et beaucoup d'entre elles vivent dans la pauvreté. Elles s'inquiètent, à juste titre, des coûts de la souveraineté et surtout, des années de transition. Elles veulent connaître, en quelque sorte, les prévisions budgétaires de ceux qui nous proposent la souveraineté.

Par ailleurs, plusieurs groupes de femmes reçoivent de maigres subventions d'Ottawa, soit par le Programme promotion de la femme, Santé, Bien-être Canada ou d'autres ministères. Le gouvernement d'un Québec souverain s'engage-t-il à soutenir financièrement le travail des groupes, en particulier, ceux qui font de l'action socio-politique ou sont centrés sur la défense de droits ?

## 3) *Une nouvelle constitution (article 3)*

Dans la perspective d'un Québec souverain, nous appuyons l'idée d'une constitution qui inclut une charte des droits et libertés de la personne. Nous voudrions cependant que cette charte comprenne des chapitres particuliers consacrés :

- aux droits collectifs des citoyennes et citoyens : Droit au travail, à la santé, au logement, à l'éducation, à un environnement sain, à la sécurité du revenu, à la sécurité physique.
- aux droits spécifiques des femmes : reconnaissance formelle de l'égalité entre les femmes et les hommes ; droit des femmes au contrôle de leurs fonctions reproductives ;
- aux droits des enfants selon les dispositions prévues dans la Convention internationale de l'ONU sur les droits des enfants.

Nous croyons que la constitution doit inclure aussi des clauses garantissant aux groupes minoritaires le plein exercice de leurs droits, l'absence de toute discrimination dans tous les domaines de la vie et le soutien de l'État face à leurs besoins spécifiques. Nous pensons entre autres aux communautés ethniques, aux personnes handicapées et aux gais et lesbiennes.

Nous avons par ailleurs une question sur les deux phrases de l'article 3 qui s'appliquent aux nations autochtones. Nous appuyons le droit de ces nations à "se gouverner sur des terres leur appartenant en propre". A notre avis, cela revient à reconnaître une forme de souveraineté à ces nations. Bravo ! Mais alors, si des terres appartiennent aux nations autochtones et qu'elles y exercent leur souveraineté, cela contredit forcément le principe de "l'intégrité du territoire québécois"... Nous pensons que ces deux phrases se contredisent et nous avons besoin d'éclaircissements.

Quant à nous, nous répétons que le droit à l'autodétermination des nations autochtones est inaliénable et qu'il est urgent de négocier avec elles sur la base de ce principe.

Toujours à l'article 3, nous appuyons la décentralisation des pouvoirs centraux vers les régions. Nous sommes cependant préoccupées de voir l'État assurer une équité interrégionale en matière de ressources financières, de services publics et d'appui aux collectivités locales.

Enfin, nous nous demandons qui rédigera cette constitution et souhaitons que ce soit un groupe très large, composé également d'hommes et de femmes. Nous croyons qu'une constitution devrait être approuvée par l'ensemble du peuple.

4) *Citoyenneté canadienne : un droit (article 5)*  
*Citoyenneté québécoise : un choix ?*

L'article 5 de l'avant-projet de loi propose diverses modalités concernant les citoyennetés québécoise et canadienne. Nous trouvons important tout d'abord d'affirmer que toute personne détenant la citoyenneté canadienne au moment d'une éventuelle souveraineté doit pouvoir la garder si elle le désire. Les Québécoises et Québécois ont contribué au développement du Canada et n'admettront pas que ce pays leur refuse cavalièrement de garder la citoyenneté. Refusera-t-on à des Québécoises et Québécois ce que l'on accorde à des Américains, des Français, des Chiliens, etc.

D'autre part, les modalités d'accession à la citoyenneté québécoise ne prévoient pas les cas de personnes nées au Québec mais domiciliées ailleurs au moment de la souveraineté...

Enfin, nous aimerions poser la question suivante : Une personne vivant au Québec au moment de la souveraineté pourra-t-elle choisir de ne pas adopter la citoyenneté québécoise ?

#### 5) *La monnaie*

Nous nous demandons pourquoi l'avant-projet de loi prévoit l'utilisation du dollar canadien plutôt que de toute autre monnaie. Nous nous interrogeons aussi sur notre capacité à négocier avec la Banque du Canada. Aurons-nous le rapport de forces nécessaire pour influencer ses choix monétaires ? Ces questions sont très importantes pour la population et surtout pour les femmes qui gèrent un budget familial de plus en plus étriqué.

6) *L'accueil des femmes immigrantes et réfugiées (art. 7)*

Nous voulons que le Québec reconnaisse les problèmes des femmes immigrantes et réfugiées en rapport avec les persécutions dont elles sont victimes dans leur pays d'origine. Le sommet de Vienne (1993) a reconnu que les droits humains comprenaient le respect de l'intégrité physique, sexuelle et psychologique des femmes. Un Québec souverain doit accueillir sur son territoire des femmes victimes de violence et ne pas déporter les femmes immigrantes vivant ici, parrainées par un conjoint qu'elles doivent quitter pour cause de violence conjugale.

7) *Quelles alliances internationales ? (article 9)*

Bien sûr nous sommes d'accord avec l'ouverture du Québec au monde. Nous croyons cependant qu'un Québec souverain doit fonder sa politique internationale sur la recherche de la paix, sur le développement de la démocratie et sur le respect des droits humains. Cela doit être affirmé dans le projet de loi sur la souveraineté.

En conséquence, nous avons quelques questions à poser:

- Devons-nous à tout prix faire partie de l'organisation de traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) ? Ces alliances militaires impliquent que nous devons assumer notre part de ressources humaines et d'équipements coûteux. Pour faire quoi ? Pour nous défendre contre qui ?
- Pourquoi un Québec sans armée semble-t-il tellement inimaginable ? À quoi servirait une armée québécoise et combien cela coûterait-il ?
- Ne devons-nous pas requestionner notre participation à l'Accord du libre-échange nord-américain (ALENA)? Cet accord est-il profitable à la population québécoise? Quel effet a-t-il sur nos salaires et nos programmes sociaux ? Quel effet a-t-il sur les conditions de travail et de vie des populations pauvres des États-Unis et du Mexique ? Devons-nous nous assurer que l'ALENA, en plus de prévoir des accords au plan économique, garantisse les droits humains et sociaux des peuples concernés ?

8) *Tribunaux et justice (article 12)*

S'il y a création de tribunaux (par exemple une Cour Suprême) et nomination de juges, ne devons-nous pas exiger la parité hommes-femmes à tous les niveaux de l'appareil judiciaire ?

9) *Partage des biens et dettes (article 15)*

Les femmes connaissent bien les problèmes de partage au moment d'un divorce... En dernier recours, il y a des lois et des tribunaux pour trancher. Si les gouvernements du Québec et du Canada ne s'entendent pas, suite à de longues négociations, est-ce qu'une instance internationale pourra trancher ou agir comme médiatrice ? Laquelle ? Et comment cela se passera ?

## **ET POUR CONCLURE**

Nous espérons que ce feuillet pourra vous être utile. Nous souhaitons surtout que sa lecture vous donne le goût de participer pleinement aux discussions qui s'annoncent passionnantes !

Janvier 1995